

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°39 /  
28 novembre 2006

1. Décision en date du 27 novembre 2006 portant délégation de signature à Mme Marie-Anne Bacot, directrice interrégionale de Voies navigables de France (direction interrégionale du Bassin de la Seine) P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 27 novembre 2006  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le directeur Général de Voies navigables de France**

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 nommant Mme Marie-Anne Bacot, chef du service de la navigation de la Seine

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003

Vu la décision du 24 juillet 2006 portant délégation de signature de M. François Bordry, président de Voies Navigables de France, à M. François Gauthey, directeur général,

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Mme Marie-Anne Bacot, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer au nom de M. François Gauthey, directeur général, l'acte contenant acquisition d'une parcelle située sur l'île dite « des St Pères » sur la commune de Joinville-le Pont, cadastrée section AB n°8 pour 5 745 m<sup>2</sup> pour un prix maximum de 125 000 €.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bacot délégation est donnée à :

- M. Gaston Thomas-Bourgneuf, directeur délégué du Service de la navigation de la Seine,  
ou à
- M. Daniel Bascoul, chef de l'arrondissement Seine-Amont du Service de la navigation de la Seine

à l'effet de signer au nom de M. François Gauthey l'acquisition visée à l'article 1.

### **Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 novembre 2006

Le directeur général

François Gauthey.